



**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 7 décembre 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, VINCENDEAU Michel, MOREAU Sandrine, OUVRARD Olivier, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, MAUFFREY Violaine, PINEAU Yann, SACHOT Olivier, NOGIER Delphine, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle

Absents excusés : BERTHEAU Yoan, CAIGNON Christelle.

Secrétaire de séance : NOGIER Delphine

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.

N° D2022-12-01 : DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT - CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE 5X5

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que deux subventions ont été sollicitées pour la création du terrain de foot à 5. Il a reçu la notification d'attribution de la subvention de 50 000€ de l'Agence Nationale du Sport ainsi que celle de la Fédération Française de Football pour un montant de 30 000€. Il indique que la Commune peut prétendre à une subvention d'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux de création terrain synthétique 5x5	108 975.36€	Subvention Agence Nationale du Sport	50 000.00€	38.89%
Eclairage	15 851.00€	Subvention FFF	30 000.00€	23.33%
		Subvention Etat	18 000.00€	14.00%
Sous total	124 826.36€	Sous total subventionné	98 000.00€	76.22%
Imprévus (3%)	3 744.79€	Autofinancement	30 571.15€	23.78%
TOTAL	128 571.15€	TOTAL	128 571.15€	100%

RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport quinquennal sur l'état des attributions de compensation de la période 2017-2021 qui a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2017-2021.

N° D2022-12-02 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES(CLECT) RELATIF AUX TRANSFERT DE CHARGES

Mr le maire informe le Conseil que la CLECT a rendu ses conclusions pour les sujets suivants :

- Les charges constatées sur 2021 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les dix Communes du territoire, pour les services Juridique / Systèmes d'informations / Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- La suppression des charges au titre de la mise en œuvre d'un service commun gestion de la paie avec la commune du Boupère (suite à la suppression du service commun en 2022),

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 8 novembre 2022.

N° D2022-12-03 : DELIBERATION FIXANT LA DUREE D'AMORTISSEMENT D'UNE IMMOBILISATION

Monsieur le Maire informe les élus que suite à une demande de la trésorerie une régularisation doit être effectuée sur un bien se trouvant à l'inventaire. Il s'agit des réseaux d'eaux pluviales imputés au compte 21531, compte qui est amortissable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des réseaux d'eaux pluviales à 30 ans.

N° D2022-12-04 : REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS ANTERIEURS

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de la trésorerie de régulariser un amortissement qui aurait dû être constaté les années antérieures. Le bien n°R3 est imputé au compte 21531 - réseaux d'adduction d'eau, ce compte est amortissable, alors même que la collectivité ne pratique pas habituellement les amortissements.

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice et que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE MONSIREIGNE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le comptable public à effectuer des mouvements sur le compte 1068 afin de corriger l'amortissement de l'immobilisation n°R3 réalisé en 2020 par le mécanisme de la correction d'erreur :

- Débit du compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 967.97€
- Crédit du compte 281531 – amortissement des réseaux d'adduction d'eau pour 1 967.97€ (pour 1/30^{ème} du montant à amortir)

N° D2022-12-05 : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4

- M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour :
- réaliser comptablement l'amortissement du réseau d'adduction d'eau correspondant à l'année 2022.
 - réaliser l'achat d'un coffret a outils, d'un kit de déplacement échafaudage/nacelle, d'une perceuse-visseuse et de 3 modules de columbarium pour le cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la décision modificative suivante :

Décision modificative n°4 – Virement de crédit		
Désignation	Recettes	Dépenses
INVESTISSEMENT		
Chapitre 040 <i>Article 281531 – Amortissement réseaux adduction d'eau</i>	+ 1 970.00€	
Chapitre 13 <i>Article 1323 – Subvention d'investissement Département</i>	- 1 970.00€	
Opération 61 – Acquisition diverses <i>Chapitre 21 / Article 21316 – Equipements du cimetière</i>		+ 3 800.00€
Opération 61 – Acquisition diverses <i>Chapitre 21 / Article 2158 – Outillage technique</i>		+ 2 200.00€
Opération 75 – Foyer rural <i>Chapitre 21 / Article 2138 – Autres constructions</i>		- 6 000.00€
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 042 <i>Article 6811 – Dotations aux amortissements</i>		+ 1 970.00€
Chapitre 022 <i>Article 022 – Dépenses imprévues</i>		- 1 970.00€
Chapitre 011 <i>Article 617 – Etudes et recherches</i>		- 300.00€
Chapitre 012 <i>Article 6488 – Autres charges</i>		+ 300.00€
TOTAL	0€	0€

**N° D2022-12-06 : BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS TRANCHE 1A - DECISIONS
MODIFICATIVES N°1 ET 2**

M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour réaliser les écritures de stock de fin d'année étant donné que les lots n°2 et 9 ne se sont pas vendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les décisions modificatives suivante :

Décision modificative n°1 – Ajout de crédit		
Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 043 <i>Article 608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement</i>		+ 450.00€
Chapitre 043 <i>Article 796 – Transferts de charges financières</i>	+ 450.00€	
TOTAL	450€	450€

Décision modificative n°2 – Virement de crédit		
Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 042 <i>Article 71355 – Variation de stocks de terrains aménagés</i>	+ 40 000.00€	
Chapitre 70 <i>Article 7015 – Vente de terrains aménagés</i>	- 40 000.00€	
INVESTISSEMENT		
Chapitre 040 <i>Article 3555 – terrains aménagés</i>		+ 40 000.00€
Chapitre 16 <i>Article 1641 - Emprunts</i>		- 40 000.00€
TOTAL	0€	0€

BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS TRANCHE 1B - DECISION MODIFICATIVE

Le point est annulé.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

Tiers	Nature	Montant TTC
ADJOINTS		
MARBRERIE GALLIEN	Fournitures de 3 modules columbarium	3 780.00€
WURTH	Perceuse visseuse	429.82€
VIAUD	Remise en état alarme	2 143.92€
MAIRE		
WURTH	Coffret a outils	1 307.34€
WURTH	Kit déplacement échafaudage nacelle	283.20€

INFORMATIONS DIVERSES

- Le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et la lettre de Madame Annick BILLON, Sénatrice de la Vendée, ont été remis aux élus.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : mardi 10 janvier 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mercredi 15 février 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 21 mars 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 11 avril 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 16 mai 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 6 juin 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 11 juillet 2023 à 20H30, salle de réunions.

- ✍ Commission Finances : jeudi 19 janvier 2023 à 18H30, salle de réunions.

- ✍ Vœux du maire : vendredi 13 janvier 2023 à 19h00, salle de l'alouette.

Vu par le secrétaire de séance : Mme NOGIER Delphine

Le Maire,



Michel GABORIT